

Genève, le 16 mars 2021

ifage -

Les étudiants qui font appel à l'ifage pour leurs formations continues bénéficient pleinement du chèque annuel de formation

La Cour des comptes vient de remettre son 4^{ème} rapport d'évaluation du chèque annuel de formation (CAF). Ce dispositif cantonal est important pour les étudiants qui viennent se former à l'ifage. En 2020, durant la pandémie, 1 900 chèques ont été utilisés par des personnes venant étudier auprès de la fondation. Cela signifie que l'ifage répond pleinement aux besoins du public éligible à cet appui. Cette aide est particulièrement importante pour des personnes dotées de peu de moyens. Le CAF genevois compte parmi les systèmes d'encouragement à la formation les plus sophistiqués de Suisse. Ce dispositif répond aujourd'hui à un besoin crucial pour relancer la formation et aider à la reconversion de personnes impactées par la pandémie.

A l'ifage, le chèque annuel de formation (CAF) donne accès à près de 200 formations utiles à l'emploi, dans les domaines des langues, de la gestion, de l'industrie et de l'informatique. Unique en Suisse, cette mesure favorise la formation continue. Aujourd'hui, la Cour des comptes vient de publier son quatrième rapport sur cette politique.

En 2019, près de 7000 CAF ont été octroyés à Genève pour un montant total de 5,6 millions de francs versés aux étudiants fréquentant des organismes de formation. Une diminution du nombre de chèques demandés a été compensée par un montant moyen plus élevé octroyé par chèque sur des parcours professionnalisants. Les CAF bénéficient notamment au public des milléniaux, qui se trouvent en début et en milieu de carrière. Le public est en majorité féminin et de nationalité étrangère. Près de 60% des CAF ont été utilisés pour des cours de langues débouchant sur une certification. L'ifage joue un rôle important dans ce secteur. La fondation est agréée comme centre d'examens pour 6 organismes internationaux, comme par exemple le Goethe Institut et le Cambridge Certificate. Selon un sondage publié par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la possibilité d'accéder à un CAF est déterminante, 72% de personnes estimant qu'elles n'auraient pas accédé à la formation sans une aide de ce type.

Le CAF finance des cours dispensés par des établissements du canton de Genève dans tous les domaines d'activité. Le montant maximal du chèque annuel est de 750 francs pour les formations qualifiantes, de base, ciblées sur un métier et utiles à l'emploi. D'autres formations, dites transversales sans certification, bénéficient d'un CAF de 500 francs.

Le rapport de la Cour des comptes éclaire le profil des utilisateurs du CAF. La première motivation citée par les bénéficiaires est de retrouver un emploi, suivie de près par l'amélioration de leur situation personnelle et l'obtention d'un titre officiel. Les bénéficiaires évoquent aussi la possibilité de se reconvertir professionnellement. L'ifage propose ainsi des cours certifiés par ses soins, qui reçoivent un appui CAF. C'est le cas pour le diplôme de secrétariat médical.

Contact Presse

Eliane Brigger, Directrice de Communication et Marketing

ifage, Fondation pour la formation des adultes

Place des Augustins 19

CH-1205 Genève

T 022 807 30 33; P 079 879 51 86

E eliane.brigger@ifage.ch